PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 SEPTEMBRE 2025

Etaient présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Florence RAVINET, Pierre-Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Alex AGERON, Monique LEPINE, Benoit CHAUMARD, Pascal BORGNE, Fernando DO NASCIMENTO, Pierre BARJON, Catherine CLEMENT
Absents ayant donné pouvoir : Virginie LIVET a donné pouvoir Danielle SERILLON, Frédéric BOISSONNET a donné pouvoir à Pierre-Yves BOUDIN
Absent : Eddy DELABEYE
Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.
2/ Florence Ravinet est désignée secrétaire de séance.
3/ Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2025 à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal est voté à l'unanimité –
Avant d'aborder le premier point, monsieur le maire propose de rajouter une délibération pour la prise en charge par l'OT, du salaire de l'agent saisonnier guide au musée.
La point communication sera abordé en début de réunion à la demande de Catherine Constantin qui devra quitter la séance avant son terme.

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

1/ AFFAIRES GENERALES :

- **FINANCES : budget principal**

Monsieur le maire donne la parole à Mme Danielle Sérillon pour la lecture de la décision modificative n°2
D/2025/44

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61521 : Entretien terrains		3 530.00 €		
D 62268 : Autres honoraires, conseils	6 000.00 €			
D 6227 : Frais d'actes et de contentieux		4 000.00 €		
D 62876 : Remb. frais à un GFP de rattachement		12 762.00 €		
D 6288 : Autres services extérieurs		1 140.00 €		
D 63512 : Taxes foncières		1 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**6 000.00 €**	**22 432.00 €**		
D 6218 : Autre personnel extérieur		22 700.00 €		
D 64131 : Rémunérations		2 670.00 €		
D 64138 : Primes et autres indemnités		3 116.00 €		
D 6455 : Cotisations pour assurance du personnel		3 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi		**31 486.00 €**		
R 6419 : Remboursements rémunérations personnel				6 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				**6 000.00 €**
R 70311 : Concessions cimetières (produit net)				1 000.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diver				**1 000.00 €**
R 732221 : Fonds péréquation ress. com. et intercom				16 092.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				**16 092.00 €**
R 741121 : DSR des communes				1 400.00 €
R 744 : FCTVA				5 486.00 €
R 748374 : Dotation de développement - biodiversité et				3 200.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				**10 086.00 €**
R 75814 : Redevance sur l'énergie hydraulique				4 550.00 €
R 75888 : Autres				10 190.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				**14 740.00 €**
Total	**6 000.00 €**	**53 918.00 €**		**47 918.00 €**

INVESTISSEMENT				
D 2041582 : Eclairage public		545.00 €		
D 2324 : Eclairage public	545.00 €			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**545.00 €**	**545.00 €**		
D 21312 : Travaux Ecoles/Cantine		2 365.00 €		
D 21318 : Musée		1 084.00 €		
D 21321 : Cites florales et bellerives		5 100.00 €		
D 2138 : travaux de batiments divers		57 600.00 €		
D 2151 : VOIRIE		3 860.00 €		
D 21838 : Mairie		5 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		**75 009.00 €**		
D 238 : Travaux Ecoles/Cantine	36 439.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**36 439.00 €**			
R 28041412 : Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations				3 490.00 €
R 2804412 : Sub nat org pub - Bât. et installations			3 490.00 €	
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti			**3 490.00 €**	**3 490.00 €**
R 10222 : FCTVA				900.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				**900.00 €**
R 1322 : VIDEO PROTECTION				11 170.00 €
R 1323 : Réhabilitation cite bellerive				7 000.00 €
R 1328 : VOIRIE				19 500.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				**37 670.00 €**
Total	**36 984.00 €**	**75 554.00 €**	**3 490.00 €**	**42 060.00 €**
Total Général		**86 488.00 €**		**86 488.00 €**

Arrivées de Catherine Clément et Pierre Barjon à 18 h 38.

- **Budget annexe lotissement**

D/2025/45 Réintégration du 1068 en section de fonctionnement

Monsieur le maire explique que suite à une remarque des services de la trésorerie, il est nécessaire de corriger une anomalie comptable sur le budget annexe lotissement ;
En effet, le compte 1068 (section investissement) a été crédité. Or il s'ensuit que la procédure d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement génère une recette définitive au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » ce qui n'est pas approprié pour les opérations relatives au lotissement dans un budget annexe appliquant le principe de comptabilité des stocks.
Dans ces conditions, en présence d'un compte 1068 au bilan d'une telle opération, il convient de reprendre les sommes affectées au compte 1068 par l'opération budgétaire suivante :
Débit du compte 1068 (chapitre 040) par le crédit du compte 777 (chapitre 042) « recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.
Le compte 1068 est à ce jour crédité d'un montant de 9753.12 € ; Il convient de réaffecter ce montant en section de fonctionnement au compte 777 via une opération d'ordre budgétaire ;
Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents :
DECIDE de reprendre la somme de 9753.12 € au compte 1068 par l'opération budgétaire suivante : Débit du compte 1068 (chapitre 040) par le crédit du compte 777 (chapitre 042) « recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

D/2025/46 décision modificative 2

Danielle Sérillon donne lecture de la décision modificative N°1 suite la délibération de réintégration du 1068

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement		9 753.12 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissem		9 753.12 €		
R 777 : Rec... subv inv transférées cpte résult				9 753.12 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre secti				9 753.12 €
Total		9 753.12 €		9 753.12 €
INVESTISSEMENT				
D 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés		9 753.12 €		
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre secti		9 753.12 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				9 753.12 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn				9 753.12 €
Total		9 753.12 €		9 753.12 €
Total Général		19 506.24 €		19 506.24 €

- **Demande de subventions à la Région**

D/2025/47 : Acquisition d'un barnum au profit des associations

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le dispositif mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes permettant d'obtenir gratuitement un barnum de 3 m x 3 m et destiné à l'usage des associations locales. Il explique que la commune n'a pu bénéficier de ce dispositif car le dossier de demande d'aides a été déposé après la date limite. Monsieur le maire informe l'assemblée que le dispositif est de nouveau accessible et ce jusqu'au 28 septembre. Ceci exposé monsieur le maire propose de déposer à nouveau une demande pour l'obtention d'un barnum.
Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents : **AUTORISE** monsieur le maire à déposer un dossier pour l'obtention d'un barnum.

D/2025/48 Demande de subvention et attribution d'abris voyageurs

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la Région Auvergne Rhône Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routier non urbain et scolaire, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abris voyageurs ;
Ce financement consiste à la fourniture et pose des abris voyageurs ainsi qu'une participation financière sous forme de subvention à hauteur de 80 % pour la réalisation des dalles béton –
Monsieur le maire présente les 5 emplacements où seront installés les futurs abris voyageurs :

- RD 86 Nord avenue Helvétia –
- Cités florales avenue Isidore Cuminal -
- RD820 « descente » et « montée » rue Michel Gautier -
- Ecole publique quai Jules Roche

Monsieur le maire propose de choisir des abris classiques à fond tollé « nid d'abeille » plutôt qu'en verre. Il donne ensuite le coût estimatif pour la réalisation des 5 dalles béton à savoir 2 000 € HT par dalle soit un total de 10 000 € HT.
Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents : **APPROUVE** l'installation de 5 abris voyageurs sur la commune**. SOLLICITE** une subvention pour le financement des dalles béton et la fourniture, pose et maintenance de 5 abris voyageurs par la Région Auvergne Rhône Alpes**. AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la Région Auvergne Rhône Alpes

D/2025/49 Attribution d'une subvention destinée à l'enseignante RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Monsieur le maire présente la demande Mme Christine COGNET Maitre E rattachée à l'Ecole de Peaugres, enseignante RASED, et qui intervient sur plusieurs communes dont SERRIERES.
L'enseignante sollicite un crédit annuel de fonctionnement de 30 € par école afin de faire l'acquisition de matériel pédagogique.
Monsieur le maire précise que la subvention sera versée sur le compte de la commune de Peaugres qui est la commune de rattachement de l'enseignante.
Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents :
DECIDE d'allouer une subvention annuelle de 30 € à l'enseignante précitée - **DONNE** son accord pour que la commune de Peaugres procède à l'encaissement de la subvention

COMMUNICATION - CULTURE - PATRIMOINE – TOURISME

Catherine Constantin donne le bilan des journées européennes du patrimoine des 20 et 21 septembre dernier. Ces deux journées ont accueilli environ 160 personnes. Une exposition préparée par Stéphane Buffa sur « Serrières hier et aujourd'hui » a été très appréciée des visiteurs et des élèves des 2 écoles qui avaient été invités par la commission culture – Le spectacle présenté par la troupe « Epoque et Poc » a réuni 120 personnes ;
Le panneau d'informations situé à l'entrée de l'aire du camping-car a été complété pour indiquer le jour et les horaires du marché du vendredi matin ;
Rappel sur les dates du salon du livre prévu pour le 7 mars 2026. Courant octobre un premier contact aura lieu avec les auteurs.

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

- **1 / Local commercial boucherie (ex Bateau d'Emile)**

Pierre-Yves Boudin informe l'assemblée de la réception des travaux le 8 septembre dernier- Il reste 2 entreprises qui doivent terminer quelques travaux mais ceci pas avant d'avoir effectué le pompage de la citerne de gaz qui est programmée le 29 septembre prochain. Ainsi l'ensemble des réserves seront levées.
La remise des clés au locataire a eu lieu le 10 septembre avec un point presse. Une enseigne provisoire a été installée.
A signaler l'accrochage du muret par un véhicule – Un dépôt de plainte et une déclaration à l'assurance ont été enregistrés dans l'attente de l'expertise.
Monsieur le maire indique qu'il y a un dépassement sur le budget initial d'environ 57 000 €. Ce dépassement est dû essentiellement lors de la conception du projet : construction de la rampe PMR, changement de la tourelle d'extraction non prévu, la remise aux normes du bâtiment ;
Le montant total des travaux est donc porté à 204 000 € HT -
Malgré cela, cette rénovation permettra d'avoir un bel outil de travail, pour un loyer mensuel de 800 € HT ;

- **2/ Projet travaux de réhabilitation de l'Ecole maternelle**

D/2025/50 : Validation de l'APD (avant-projet définitif)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, le projet de réhabilitation de l'école maternelle.
Il explique qu'une concertation avec les enseignants, les élus, le SDEA (AMO) et EAD architectes a permis, dans un premier temps, la réalisation d'un APS (avant-projet sommaire).

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'à ce jour le permis a été déposé et accepté et que les commissions d'accessibilité et de sécurité ont donné un avis favorable au projet. Ainsi, il est nécessaire à ce stade que le conseil municipal valide l'avant-projet définitif. Monsieur le maire en rappelle les grandes lignes :

- Isolation par l'intérieur du bâtiment
- Installation d'une PAC (pompe à chaleur) et d'une ventilation double flux
- Pose de brise soleil sur les fenêtres côté ouest
- Rénovation de l'ensemble des sols, murs et plafonds
- La cour sera également réaménagée suite à la démolition du bloc sanitaire qui sera intégré à l'intérieur du bâtiment
- Nettoyage des façades du bâtiment

Monsieur le maire rappelle également que ces travaux permettront une réduction de 70 % sur la consommation d'énergie et 80 % sur les gaz à effet de serre. De même il explique que ces travaux rentrent bien dans les critères d'attribution des financements ACTE et Fonds verts. Il en rappelle le plan de financement prévisionnel :

- Montant des travaux HT (honoraires et frais annexes compris) 411 833.05 € soit 494 199,66 € TTC
- Montant des subventions attendues 312 649 .00 € soit 75 % de la dépense HT

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents :

- Vu la délibération du conseil municipal N° D/2024/62 en date du 18 décembre 2024 relative à la convention de mandat avec le SDEA pour une mission de maitrise d'ouvrage pour la réhabilitation thermique de l'école
- Vu le permis de construire N° PC 07313 25 00006 accordé le 15 septembre 2025
- Vu l'avant-projet définitif présenté par EAD ingénieries lors de la réunion du 3 juin 2025

APPROUVE l'avant-projet définitif relatif à la réhabilitation thermique de l'école. **AUTORISE** son maire ou adjoint délégué à signer toute pièce ou document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Plan actuel :

Projet :

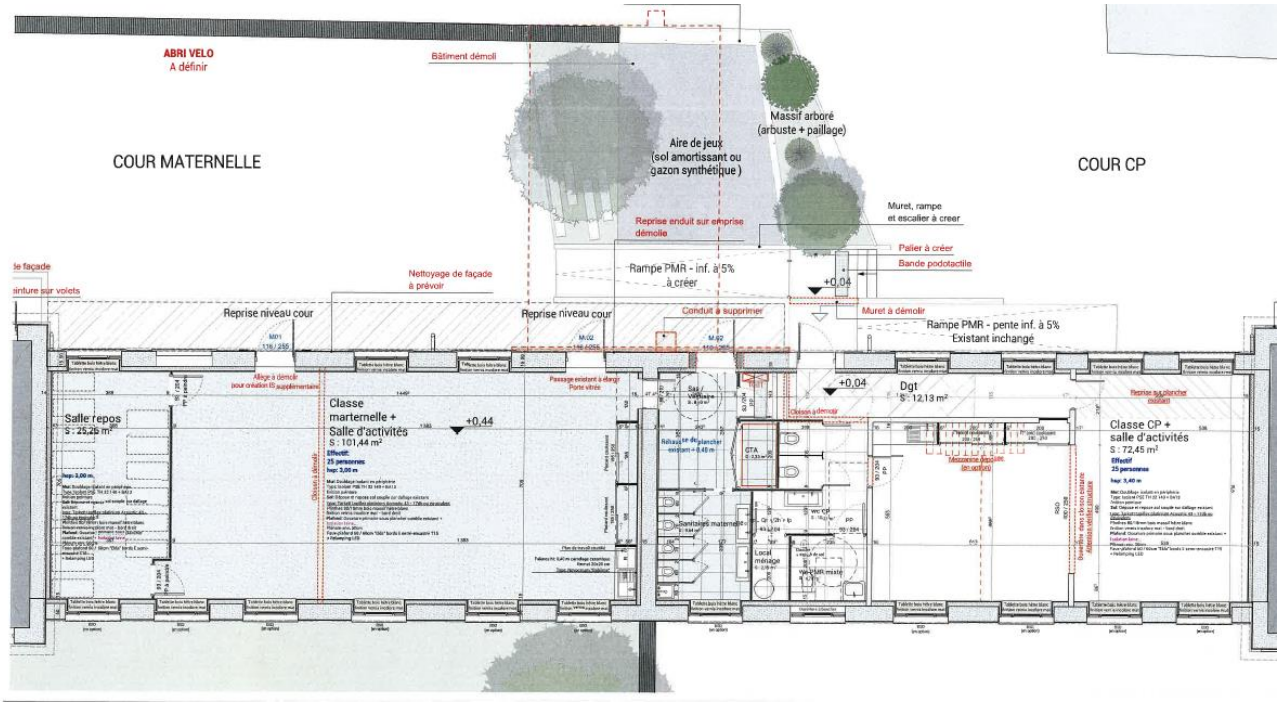

Pour terminer sur ce sujet, monsieur le maire explique que la maitrise d'œuvre va maintenant travailler sur Le DCE (dossier de consultation des entreprises) afin de lancer l'appel d'offres. Le démarrage des travaux est prévu en février 2026 et la livraison du bâtiment pour le 15 juin 2026 - Dans l'attente, les enfants de maternelle ont été rapatriés dans le bâtiment de l'école primaire et installés dans une partie de la cantine qui a été aménagée en classe. L'ex logement instituteur a lui été aménagé en salle de repos avec l'installation de sanitaires et la mise aux normes de l'électricité pour un coût de 5 534 € TTC. Une fois les travaux terminés, le logement sera mis à la location.

- **3 / <u>Travaux divers</u>**

<u>Cités Bellerives :</u>

Pierre-Yves Boudin donne le coût final des travaux de réfection du T3 avec mise aux normes électriques obligatoires soit 8 415.74 € -
<u>Travaux de réhabilitation thermique</u> : l'isolation est terminée ainsi que la pose de volets et portes d'entrée. Il reste quelques réglages à effectuer sur certains volets - En attente la pose des pare-vue sur les balcons et portes de garage.

<u>Plan de gestion des roselières</u>

Monsieur le maire donne le compte rendu de la dernière réunion en présence des représentants des communes de Sablons et Serrières, la CC Annonay Rhône Agglo et la CNR pour l'entretien des berges ou sont implantées les roselières.
Le plan de gestion transmis à la DREAL a été retoqué en l'état il devra à nouveau faire l'objet d'une nouvelle rédaction plus argumentée.

Monsieur le maire annonce que la dissolution du SMICLAID a été prononcée par arrêté inter préfectoral à la date du 30 septembre 2025.

CC ANNONAY RHONE AGGLO

- **1/ Assainissement quai nord**

La réalisation du local technique est toujours en cours, reste à installer le bardage.
Concernant les travaux de reprise des réseaux une nouvelle tranche débutera au cours du premier trimestre 2026 et concernera le bas de la rue tournus, la rue Michel Gauthier et larue Seyve Buisset.
Le syndicat des eaux prévoit le remplacement des réseaux d'eau potable au sud de Serrières à partir du Musée et sur toute l'avenue Isidore Cuminal. Ces travaux seront à coordonner avec ceux de la régie d'assainissement dans le cadre de la dernière tranche de mise en séparation des réseaux eaux usées et pluviales.

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

Monique Lépine fait le point sur la rentrée des classes qui s'est bien passée avec un effectif de 51 élèves. La cantine elle aussi fonctionne bien.
Elle annonce la reprise du CME (conseil municipal des enfants) avec des élections fixées au 10 octobre.

CITOYENNETE, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, FESTIVITES

Alex Ageron fait le point sur les manifestations qui se sont déroulées cet été

- 5/6 juillet / Ardéchio Aigue Rugby : la manifestation c'est bien passée ; les organisateurs souhaitent réitérer cet évènement en 2026 au mois de juin.

- 13 juillet Feu d'artifice et fête foraine : Un beau feu d'artifice, les forains ont été très satisfaits de leur Week end. A noter cette année un plus grand nombre de manèges. Il faudra prévoir quelques aménagements pour l'année prochaine notamment pour les parkings

- 25 Juillet concert Pascal chante Johnny : le concert a malheureusement dû être écourté à cause du temps incertain et pluvieux

- 24 et 25 août : La finale du championnat de France de joutes a rencontré un très gros succès, environ 15 000 personnes ont assisté à ces 2 jours de fête. M. le Maire remercie son président, les membres de son association et les nombreux bénévoles qui ont œuvré sans compter pour son organisation. Ce Week end de joutes restera un moment inoubliable pour tous. M. Le Maire adresse aussi toutes ses félicitations aux jouteurs de Serrières et à ses 2 champions de France Hugo Tommasini et Marvin Eyraud et ses 2 sous-champions Clément Eyraud et Mathis Ruillière, ainsi que les autres participants aux finales et à leur entraineur Mathieu Tommasini pour leur 1ère place au challenge des clubs. A noter aussi que cette manifestation a permis d'importantes retombées économiques pour les commerces et l'attractivité du village.

DIVERS

Musée de Mariniers : D/2025/ - Convention de prise en charge du salaire de l'agent saisonnier – Saison 2025.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que pour permettre l'ouverture du Musée pendant la saison estivale, la commune a procédé au recrutement d'agents saisonniers.
Monsieur le maire rappelle également que pour financer ces emplois une participation financière, à hauteur des 2/3 des salaires versés (charges comprise), est sollicitée chaque année auprès de l'office du tourisme « Ardèche Grand Air ».
Ainsi monsieur le maire présente le décompte des salaires versés pour la saison 2025 soit un total de 10 543.68 € (salaires + charges). Il propose de solliciter une participation à hauteur des 2/3 soit 7029.12 €.
Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents :
SOLLICITE auprès de l'office du tourisme **«** Ardèche Grand Air » une participation financière d'un montant de 7 029.12 €
AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et l'office du tourisme « Ardèche Grand Air ».

-Demande de monsieur Marthouret Kévin qui souhaite acquérir le passage entre la tour des pénitents et le bâtiment qui lui appartient. Après discussion le conseil ne souhaite pas donner un avis favorable à sa demande. En effet il est nécessaire de conserver l'accès pour les besoins de la commune et sécuriser le passage. De plus, l'architecte des bâtiments de France refuserait certainement cette demande.

-Un administré signale une panne de l'éclairage public depuis plusieurs semaines au nord de Serrieres, une demande d'intervention a déjà été faite auprès du SDE qui sera relancé.

Projet de Lotissement Vernat :

Monsieur le maire explique que la procédure de modification du PLUIh la zone de Vernat a été engagée pour la passer en zone Ua1 (à urbaniser) qui sera entériné courant du 1er semestre 2026. Elle fait suite à l'approbation, par le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo, de la déclaration de projet entre l'aménageur VALRIM, la Commune et l'Agglo.
Une étude hydraulique est en cours afin de connaitre la capacité du bassin à capter les eaux pluviales. Un permis d'aménager devrait être déposé au 1er semestre 2026

La séance est levée à 20 h 05